

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 03302
Numéro SIREN : 433 840 444
Nom ou dénomination : A 2 K BATIMENT ET SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2020 sous le numéro de dépôt 7362

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/7362

Déposant :

Nom/dénomination : A 2 K BATIMENT ET SERVICES

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 433 840 444

N° gestion : 2000 B 03302



Désignation de l'entreprise : SAS A2K Bâtiment et Services		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise 31 bld Rabelais 94100 Saint Maur des Fossés		Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 4338404400023		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 31/12/2019		
		Brut 1 Amortissements, provisions 3 Net		
Capital souscrit non appelé (I) AA		13		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
		Fonds commercial (1) AH	AT	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	1 520
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	28 313
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	49 330
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 2	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	100 013
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières * BH	BI	
TOTAL (II) BJ		BK	79 163	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	406 035
		Autres créances (3) BZ	CA	10 722
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	
		Disponibilités CF	CG	448 180
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	6 345
TOTAL (III) CJ		CK	871 281	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1A	1 025 133
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	
			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		SAS A2K Bâtiment et Services		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....8.000.....)	DA	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	196 917		
	Report à nouveau	DH	281 627		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	58 590		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	545 934	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	13 491		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	39 043		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	240 169		
	Dettes fiscales et sociales	DY	130 574		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	55 922			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	479 199		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 025 133		
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	470 677		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	220			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A2K Bâtiment et Services		Néant ☐ *						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD	13	FE		FF	13	
		FG	1 021 701	FH	35 709	FI	1 057 410	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 021 714	FK	35 709	FL	1 057 423	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	3 292	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 060 720
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	161 581	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	442 737	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 910	
	Salaires et traitements *					FY	246 862	
	Charges sociales (10)					FZ	118 282	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	15 696
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	990 069	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	70 651	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	988
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	988
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	959
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	959
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	29	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	70 680	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2020

[Signature]



[Signature]

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A2K Bâtiment et Services		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	3 200	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	3 200	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	438	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	537	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	975	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				II	2 225	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	14 315	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 064 908	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 006 318	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	58 590	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	
			— Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	3 292
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	41 063
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 1 485		obligatoires A9 39 578		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7 1 485	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Charges / produits exceptionnels / opérations de gestion			438	Produits exceptionnels		
Charges / produits exceptionnels / cessions immobilisations			537	3 200		
Autres Charges / produits exceptionnels						
QP de subventions						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

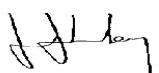
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2020



[Signature]

ANNEXE



Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 025 133,38 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 58 590,06 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/03/2020 par le dirigeant.

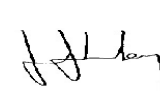
Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



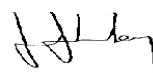
Faits caractéristiques de l'exercice

Transformation en SAS au 30-09-2019



DES EXPERTS A VOTRE SERVICE

 **FITECO**
Expertise comptable - Conseil - Audit



Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement.

L'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Immobilisations non décomposables

L'entreprise a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 520			1 520
Immobilisations corporelles	135 736	3 183	7 437	131 482
Immobilisations financières	60 009	40 005		100 013
TOTAL	197 264	43 188	7 437	233 015

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 520			1 520
Immobilisations corporelles	68 847	15 696	6 900	77 643
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	70 367	15 696	6 900	79 163

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Autres immobilisations incorporelles	1 520	1 520	0	3 ans
Matériel outillage	33 190	28 313	4 877	de 3 à 6 ans
Agencement - installation	12 335	12 266	69	de 5 à 10 ans
Sculpture artiste vivant	25 500	0	25 500	Non amortiss.
Matériel de transport	49 646	27 702	21 944	de 3 à 5 ans
Matériel bureau et inform	10 811	9 362	1 450	de 3 à 5 ans
TOTAL	133 002	79 163	53 839	

Notes sur le bilan actif (suite)

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé Actif circulant et charges d'avance	423 101	423 101	
TOTAL	423 101	423 101	

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières Clients et comptes rattachés Autres créances Disponibilités	1 664
TOTAL	1 664

Charges constatées d'avance
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	13 491	4 968	8 523	
Dettes financières diverses	39 043	39 043		
Fournisseurs	240 169	240 169		
Dettes fiscales et sociales	130 574	130 574		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	55 922	55 922		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	479 199	470 676	8 523	

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	220
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	2 926
Dettes fiscales et sociales	11 306
Autres dettes	
TOTAL	14 452

A 2 K BATIMENT ET SERVICES
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 31 boulevard Rabelais
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
433 840 444 RCS CRETEIL

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 MAI 2020

Exercice clos le 31 décembre 2019

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2019, l'activité de la Société s'est poursuivie et le chiffre d'affaires a augmenté de 17,05%.

Il est rappelé que la Société a été transformée en société par actions simplifiée en date du 30 septembre 2019.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.



Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont de maintenir notre politique de développement de la clientèle et de maîtrise des charges d'exploitation afin de pouvoir vous présenter un résultat bénéficiaire au moins équivalent.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 057 423 euros contre 903 356 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 17,05%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 3 297 euros contre 4 646 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -29,03%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 161 581 euros contre 154 085 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,86%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 442 737 euros contre 344 552 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 28,49%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 910 euros contre 5 328 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,85%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 246 862 euros contre 246 974 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -0,04%.

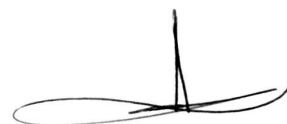
Le montant des charges sociales s'élève à 118 282 euros contre 120 782 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,06%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 6 personnes contre 5 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 15 696 euros contre 17 955 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -12,58%.

Le montant des autres charges s'élève à 1 euro contre 7 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 990 069 euros contre 889 683 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,28%.



Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 70 651 euros contre 18 319 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 285,67%.

Compte tenu d'un résultat financier de 29 euros (152 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 70 680 euros contre 18 470 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 282,66%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 2 225 euros contre 391 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 14 315 euros contre 811 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 58 590,06 euros contre un bénéfice de 18 050,58 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 224,58%.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 025 133 euros contre 702 965 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 45,82%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 58 590,06 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

- | | |
|---|------------------|
| - Bénéfice de l'exercice : | 58 590,06 euros |
| - Prélèvement sur le compte « report à nouveau » :
qui passe ainsi de 281 626,64 euros à zéro euro | 281 626,64 euros |
| - Prélèvement sur le compte « autres réserves » proprement dites :
qui passe ainsi de 184 160,33 à zéro euro | 184 160,33 euros |

Pour former un total de :	524 377,03 euros
---------------------------	------------------------

Ce total est affecté de la façon suivante :

- | | |
|---|------------------|
| - Au compte « réserve spéciale œuvres d'art » :
qui passe ainsi de 12 757,00 euros à 17 857,00 euros | 5 100,00 euros |
| - A titre de dividendes :
soit 462,50 euros par action | 370 000,00 euros |
| - Au compte « autres réserves » proprement dites :
qui s'élève ainsi à 149 277,03 euros | 149 277,03 euros |

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 175 934 euros.



Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du jour fixé par l'Assemblée Générale.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 370 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 581 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 163 euros.

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code.



CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à SAINT MAUR DES FOSSES
Le 30 avril 2020

Monsieur André KRASOWSKI
Président



A 2 K BATIMENT ET SERVICES
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 31 boulevard Rabelais
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
433 840 444 RCS CRETEIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 MAI 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 58 590,06 euros de la manière suivante :

- | | |
|---|------------------|
| - Bénéfice de l'exercice : | 58 590,06 euros |
| - Prélèvement sur le compte « report à nouveau » :
qui passe ainsi de 281 626,64 euros à zéro euro | 281 626,64 euros |
| - Prélèvement sur le compte « autres réserves » proprement dites :
qui passe ainsi de 184 160,33 à zéro euro | 184 160,33 euros |

Pour former un total de :	524 377,03 euros
---------------------------	------------------------

Ce total est affecté de la façon suivante :

- | | |
|---|------------------|
| - Au compte « réserve spéciale œuvres d'art » :
qui passe ainsi de 12 757,00 euros à 17 857,00 euros | 5 100,00 euros |
| - A titre de dividendes :
soit 462,50 euros par action | 370 000,00 euros |
| - Au compte « autres réserves » proprement dites :
qui s'élève ainsi à 149 277,03 euros | 149 277,03 euros |

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du jour fixé par le Président.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,



- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 370 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 mai 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur André KRASOWSKI

